

Conditions de participation et dispositions sur la confidentialité des données pour un concours Instagram

Les détails des conditions de participation et des dispositions de confidentialité des données pour notre concours Instagram sont fournis ci-dessous.

Le concours est organisé par :

Melitta France SAS
IMMEUBLE LE JADE 1-3 avenue François Mitterrand
93210 LA PLAINE SAINT DENIS - France
E-Mail: melitta@melitta.fr

- ci-après 'Melitta' -

Section 1 Participants

Le concours est ouvert uniquement aux participants de plus 18 ans et plus résidant en France. Les employés du groupe d'entreprises Melitta, ses sociétés associées et le personnel correspondant ne sont pas autorisés à participer au concours.

Section 2 Participation

Le concours commence le 26.06.2020 et se termine le 10.07.2020 à 23:59.

Pour participer au concours, les participants doivent ajouter un commentaire à l'annonce du concours du 26.06.2020 sur la page Instagram d'Albal® (@albal_france).

Lors de son inscription au concours, le participant accepte que, en cas de gain, son prénom et son nom puissent être publiés sous forme de commentaire.

Le participant est responsable de l'exactitude des coordonnées fournies.

L'organisateur de l'événement n'est pas obligé de mener d'autres enquêtes. De plus, l'organisateur de l'événement se réserve le droit de vérifier le droit de participer au concours et l'identité des gagnants.

L'organisateur de l'événement se réserve le droit de suspendre ou d'interrompre prématurément le concours pour une raison importante ou de modifier la structure du concours ou les conditions de participation, en particulier, lorsque la procédure prévue est perturbée ou altérée, par exemple en cas de problèmes techniques ou forme d'attaque de pirate sur le site Web du participant.

Section 3 Prix, notification et remise des prix

Pour la compétition, nous offrons 1 lot composé de :

1 mug infuseur Cilia®

1 verseuse avec porte-filtre en porcelaine Classic Edition Melitta®

1 boîte de Sachets Glaçons Albal®

1 boîte de Sachets Glace Pilée Albal®

1 rouleau de Papier Cuisson Albal®

1 boîte de sacs ZIPPER® Albal®

La notification des 10 lauréats sera publiée sous forme de message direct sur Instagram après la fin du concours.

Pour accepter le prix, les gagnants devront envoyer un message Instagram à l'organisateur de l'événement. Si un gagnant ne parvient pas à envoyer son message dans les 48 heures suivant la notification, la réclamation du prix sera annulée et un autre gagnant sera choisi.

Les gagnants sont choisis par sélection aléatoire. Un seul prix par participant peut être attribué.

Le paiement en espèces au lieu du prix est exclu.

De même, le transfert du prix à un tiers est également exclu.

Section 4 Responsabilité

Le participant s'engage à indemniser Melitta contre toute réclamation de tiers fondée sur la violation de droits de tiers dans la mesure où le participant en est responsable.

Section 5 Exclusion des participants

Melitta se réserve le droit d'exclure des participants du concours qui ont fourni de fausses informations, enfreint les conditions de participation ou ont manipulé ou facilité la manipulation du concours. La participation via des associations de compétition ou des services automatisés n'est pas autorisée.

Section 6 Procédure de règlement des différends

La Commission européenne fournit une plate-forme de règlement des litiges en ligne (RLL) accessible à l'adresse suivante :

<https://ec.europa.eu/consumers/odr/main/index.cfm?event=main.home2.show&lng=EN>.

Nous ne sommes pas obligés et refusons principalement de participer à toute procédure de règlement des différends devant un conseil d'arbitrage des consommateurs.

Section 7 Protection des données

Le responsable du traitement du règlement général sur la protection des données (RGPD) est identique au promoteur de ce tirage au sort.

Les données personnelles (données des participants) seront traitées dans le cadre du tirage au sort aux fins suivantes :

- Mise en place du tirage au sort,
- Notification des gagnants,
- Remise des prix et
- Publication des gagnants.

La base juridique pour le traitement des données personnelles aux fins susmentionnées est le contrat conclu entre le promoteur et le participant conformément à l'art. 6 (1) b RGPD.

Sans le traitement des données des participants, il n'est pas possible d'assurer les finalités susmentionnées et la participation au tirage au sort. En général, les données des participants ne seront pas divulguées à des tiers, sauf si le promoteur utilise des tiers aux fins susmentionnées.

Les données des participants seront supprimées une fois le tirage au sort terminé, sauf si une période de conservation nécessite un stockage plus long (par exemple, des périodes de conservation pour les gagnants en vertu du droit fiscal ou commercial). Dans le dernier cas, les données des participants seront supprimées après l'expiration de la période de conservation.

Coordonnées du délégué à la protection des données : Melitta Data Protection Office, Ringstr. 99, 32427 Minden, Allemagne, courriel : data-protection@melitta.com

Dans la mesure où les exigences décrites dans le RGPD sont remplies, chaque participant a notamment les droits suivants conformément à l'art. 7 et art. 13 ff. GDPR :

- Le droit d'accès sans frais aux données personnelles stockées relatives à l'individu ainsi que la rectification, le blocage ou l'effacement de ces données.
- Le droit à la portabilité des données. Dans la mesure où le responsable du traitement traite les données à caractère personnel en utilisant une procédure automatisée sur la base du consentement ou pour l'exécution d'un contrat, la personne concernée peut demander à obtenir les données à caractère personnel dans un format lisible par machine couramment utilisé. Dans la mesure où la personne concernée demande que les données soient transférées directement à un autre responsable du traitement, cela ne doit se produire que si cela est techniquement possible.
- Le droit de retirer son consentement est accordé. Dans la mesure où le responsable du traitement traite les données personnelles de la personne concernée sur la base du consentement, ce consentement peut être retiré par écrit à tout moment avec effet futur. La légalité des activités de traitement des données jusqu'au moment du retrait ne sera pas affectée par le retrait.
- Le droit de s'opposer au traitement des données. Le responsable du traitement ne traitera plus les données personnelles de la personne concernée à moins qu'il ne démontre des motifs légitimes impérieux pour le traitement qui prévalent sur les intérêts, les droits et les libertés de la personne concernée ou lorsque le traitement sert à établir, exercer ou défendre des droits.
- Le droit de déposer une plainte auprès d'une autorité de contrôle de la protection des données. Dans la mesure où la personne concernée considère que le traitement de ses données personnelles par le responsable du traitement est une violation du RGPD, la personne concernée peut déposer une plainte respective auprès de toute autorité de contrôle de la protection des données.

Section 8 Remède légal

Le recours à une action en justice est exclu.